

PROCES-VERBAL de la délibération du Conseil Municipal

Séance du 03 août 2009

(Reçu en SP de Sélestat le 12/08/2009)

Sous la présidence de **M. LOOS Jean-Blaise, Maire**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine et MM. SIMLER Henri, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHÉ Patrice**

Absents excusés : **Mme GASCHY Virginie**

Secrétaire de séance : **Mme BOUILLE Laurence**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2009

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 30/06/2009.

2. Restructuration et extension de la salle socioculturelle : choix du maître d'œuvre

M. le Maire rappelle la délibération du 06/05/2009 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la consultation d'architectes dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de la salle socioculturelle de BOESENBIESEN.

Un avis d'appel à candidature pour marché de maîtrise d'œuvre, passé selon la procédure adaptée, a été affiché et communiqué. Quatre offres ont été réceptionnées en mairie.

M. le Maire a souhaité que ces dernières soient étudiées au préalable par la Commission d'Appel d'Offres. Les enveloppes ont été ouvertes le 15/07/2009. La commission a souhaité visiter divers chantiers des architectes dont l'offre a retenu son attention. Réunie le 03/08/2009, elle propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de M. WACH Hubert, architecte à ST PIERRE BOIS, pour un taux de rémunération de 9% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **RETIENT** l'offre de M. WACH Hubert, architecte à ST PIERRE BOIS, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure adaptée relatif au projet de restructuration et extension de la salle socioculturelle de BOESENBIESEN.

Le taux de rémunération est fixé à 9% du montant H.T. des travaux.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre
- **SOUHAITE** qu'une 1^{ère} esquisse lui soit présentée le 15/10/2009

9 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

ADOPTE

3. Divers et informations

a) Aménagement de la Rue de l'Ecole

M. le Maire précise que l'achèvement des travaux d'aménagement de la Rue de l'Ecole tarde. Il devrait être réalisé avant la rentrée. Les plantations seront effectuées à l'automne.

De plus, la question de la mise en place d'un miroir à l'intersection de la Rue de l'Ecole et de la Rue Principale est abordée. M. le Maire se chargera d'étudier la législation et le matériel adapté.

b) Mairie Ecole : nettoyage des vitrages

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au nettoyage, une à deux fois par an, des vitrages du bâtiment mairie école (partie centrale côté mairie et école ainsi que les bandeaux coulissants de la salle de motricité). Ces derniers, du fait de leurs hauteurs, ne sont pas accessibles sans l'aide d'une nacelle ou d'un échafaudage. De plus, le personnel technique chargé du nettoyage du bâtiment n'est pas habilité à travailler en hauteur.

Pour ces travaux, la commune aura recours à une entreprise.

Différents devis ont été sollicités et laisse apparaître un coût de 135 euros HT par intervention. Le devis retenu sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

c) Lotissement NACHTWEID

M. le Maire fait le point sur la situation des travaux dans le lotissement Nachtweid. Les constructions individuelles sont sorties de terre. Des seconds tests d'étanchéité seront réalisés au cours de l'été. A ce jour, seul le lot n° 8 reste disponible.

Concernant les travaux de viabilisation, la réalisation de la voirie définitive interviendra en automne et permettra de réduire la circulation dans la ruelle reliant la Rue Principale et la Rue des Saules.

M. le Maire fait également part de sa réflexion sur la mise en place d'un éclairage semi-nocturne. Deux solutions pourraient être envisageables :

- éteindre une lampe sur deux à partir de 23h.
- baisser la puissance (tension).

Après discussion avec les entreprises SOBECA et CRESA, titulaires des marchés « réseaux secs » au niveau du lotissement et de la Rue de l'Ecole, celles-ci ne semblent pas favorables à la baisse de la puissance. M. le Maire précise que la seconde solution (éteindre une lampe sur deux) sera expérimentée dans le lotissement NACHTWEID avant de l'appliquer, éventuellement, à l'ensemble de la commune.

d) Local archives

Dans le cadre des travaux d'aménagement du local archives dans le grenier de la mairie-école, M. le Maire précise que différents devis ont été sollicités pour la fourniture et la pose d'un sol souple respectant la norme de résistance au feu.

Une somme de 1 950 € HT est prévue dans le devis estimatif du projet ainsi qu'au budget communal 2009.

Le devis retenu sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

e) Pompiers : regroupement sections locales BOESENBIESEN et SCHWOBSHEIM

Par courrier en date du 02/07/2009, le SDIS du Bas-Rhin précise à la commune que le regroupement de la section de sapeurs-pompiers de Schwobsheim avec la section de sapeurs pompiers de Boesenbiesen (caserne siège) devrait être adopté lors de la réunion du 29/10/2009.

Cette décision sera effective au 01/11/2009 et entraîne la modification de l'arrêté portant organisation du Corps Départemental. Cependant, cette mesure n'aura pas d'incidence sur les contributions financières des communes.

f) Correspondant « prévention routière »

Par courrier du 03/07/2009, l'association des maires du département du Bas-Rhin, dans le cadre de la charte nationale de partenariat sur la sécurité routière, a décidé de relancer la constitution d'un réseau d'information et de sensibilisation. Il sollicite donc la nomination de correspondants (un titulaire et un suppléant) au sein de la municipalité.

M. LAUFFENBURGER Mathieu se porte volontaire au poste de correspondant « Prévention Routière » titulaire.